

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23105</p>
---	--	---

SEANCE du : 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Jamel CHENIOUR	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe ROBIN - pouvoir à Marie JARRY	Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAudeau	Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD
Sandrine DELUGEAU	Anita BRIFFE - Pouvoir à Florence BAZZOLI	Véronique VILLEMONTAIX - pouvoir à Bruno COTHOUIS

Secrétaire de séance : Nathalie MOREAU, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CRESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Giratoire des Sicaudières : déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'Agglomération

Dans le cadre des travaux d'Aménagement du giratoire des Sicaudières, il a été convenu avec le Conseil Départemental que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération seraient déplacés en amont du carrefour.

La nouvelle implantation du panneau d'agglomération sera donc au PR 16+075

La procédure est la suivante : une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser la signature du nouvel arrêté municipal mentionnant la nouvelle implantation et abrogeant les anciennes implantations sur la D38 et D164 par Madame le maire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la nouvelle implantation du panneau d'Agglomération au PR 16+075
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer le nouvel arrêté municipal

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Nathalie MOREAU




Maire
 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20230621-DG_DEL_2023_105-DE
 Date de télétransmission : 21/06/2023
 Date de réception préfecture : 21/06/2023